

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV AGIPI CONVICTIONS

Classe d'action: Capitalisation / Distribution (ISIN FR0011355510)

Ce FIA soumis au droit français est géré par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance positive via une sélection d'OPCVM ou de FIA dont l'univers d'investissement correspondra aux actions et obligations internationales.

Indicateur de référence

La progression de la valeur liquidative pourra être comparée *a posteriori* à un indicateur de référence composé des indices suivants : MSCI WORLD (EUR) (code Bloomberg : MSDEWIN Index) (dividendes nets réinvestis) à 50% et BLOOMBERG BARCLAYS GLOBAL AGGREGATE (EUR) (code Bloomberg : LEGATRUU Index) (coupons réinvestis) à 50%.

La gestion de la SICAV n'étant pas indicielle, la performance de la SICAV pourra s'éloigner de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de performance.

Politique d'investissement

La gestion de la SICAV s'articulera autour de trois poches : la poche taux, la poche actions et la poche de diversification.

Poche actions : Elle permettra à la SICAV de s'exposer aux marchés actions, et représentera de 0% à 100% de l'actif net. La poche actions sera investie par le biais d'OPCVM ou de FIA, sur des émetteurs situés dans l'Union Européenne, l'EEE et les pays de l'OCDE, ainsi que sur les marchés émergents. La SICAV pourra intervenir sur tous types de secteurs d'activité, ainsi que sur tous types de capitalisation (grandes, moyennes, petites).

Poche taux : La poche taux sera investie en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous type de notation et émis par tous types d'émetteur et représentera de 0 à 100% de l'actif net.

La SICAV pourra être exposée aux obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de type :

- « Investment Grade » (titres de bonne qualité), par le biais de titres en direct et d'OPCVM ou de FIA.

- spéculatif (obligations de types « High Yield » ou équivalente pour le marché monétaire), ou à des émissions réalisées en dehors de l'OCDE, sans limitation, par le biais d'OPCVM ou de FIA.

La poche taux sera gérée dans une fourchette de duration aux taux d'intérêt pouvant évoluer entre 0 et 10.

Poche de diversification : Elle permettra de s'exposer à des stratégies de diversification, jusqu'à 100% de l'actif net, par le biais d'OPCVM ou de FIA. Les principales stratégies de diversification seront de type matières premières (OPCVM ou FIA intervenant sur des indices de futures de matières premières) ou rendement absolu. Le détail des stratégies de diversification figure dans le prospectus de la SICAV.

La SICAV n'aura pas recours aux instruments financiers à terme.

La SICAV peut être exposée, directement ou indirectement, au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

La sélection des OPCVM ou FIA sous-jacents est réalisée au terme d'un processus d'investissement basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs.

Modalités de souscription/rachat

L'investisseur peut obtenir le remboursement de ses parts sur demande avec une fréquence quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus par le dépositaire chaque jour avant 9h00 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée quotidiennement sur les cours de clôture du jour.

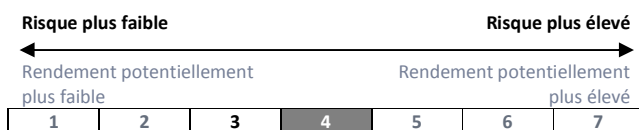
Affectation des sommes distribuables

Les sommes distribuables de la SICAV sont capitalisées et/ou distribuées.

Durée de placement recommandée

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 8 ans.

Profil de risque et de rendement



Pourquoi le FIA est-il dans cette catégorie?

La SICAV est classée dans la catégorie 4, ce qui reflète son exposition aux marchés actions et obligataires internationaux, notamment son exposition, même indirecte, à des émissions provenant de pays émergents, ainsi que l'utilisation de stratégies de diversification. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de la SICAV est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

La SICAV n'offre aucune garantie ou protection du capital.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque que la contrepartie à une opération ou à un contrat puisse faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi, ou ne vous soit remboursé.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2,02%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

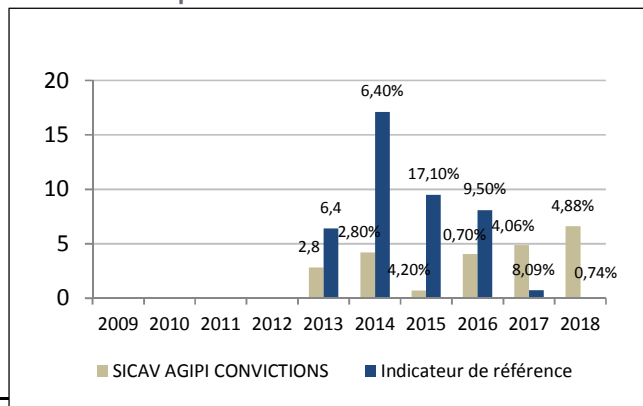
Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en juin 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM ou FIA. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de cette SICAV, disponible sur demande à l'adresse électronique suivante : serviceclients.france@architass.com

Performances passées

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les données présentées incluent l'ensemble des frais présentés dans la partie « Frais », à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

La SICAV a été créée le 20 décembre 2012.

Les performances passées sont calculées en euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de la SICAV à chaque fin d'année.

Informations pratiques**Dépositaire :**

BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce FCP (notamment prospectus, rapport annuel ou semestriel et valeur liquidative) sur simple demande adressée à ARCHITAS France Tour Majunga, 9^{ème} étage, 6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex – serviceclients.france@architass.com.

Fiscalité :

Le FIA est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA ou de votre conseiller habituel

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA) est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/03/2019.